

ATELIER 3 « valeur culturelle, sociologie et économie

L'animateur, Jean ALLARDY, a introduit l'atelier en élargissant le sujet de la réappropriation du saumon, aux poissons migrateurs et à la rivière en général.

Louis SAUVADET a ensuite rappelé ce que l'activité pêche représentait dans le passé récent sur le plan économique (tourisme de pêche et commerce jusqu'à Paris) et aussi sur le plan culturel par cette rencontre annuelle entre des pêcheurs venus de loin, les pêcheurs locaux et la population.

Cette notion de rendez-vous annuel célébrant le retour du saumon représente d'ailleurs certainement une piste à revisiter pour sensibiliser les habitants de la vallée de l'Allier.

La question d'une réouverture raisonnée et contrôlée de la pêche au saumon est apparue tout de suite avec Louis SAUVADET, puis Antoine LARDON, qui ont tous deux prôné une échéance proche, arguant de l'intérêt de remettre les pêcheurs en position de sentinelles sur la rivière et de révélateurs de la présence du saumon pour les riverains.

Tout comme Jean-Yves KERMAREC, qui nous a démontré de façon très convaincante la pertinence et l'efficacité de la dynamique mise en œuvre sur le bassin de l'Elorn. Celui-ci a insisté au passage sur deux points :

- L'importance d'une gouvernance unitaire à l'échelle d'un bassin ou sous-bassin cohérent et donc la nécessité de regrouper les APPMA dans un certain nombre de cas.
- Les effets catastrophiques du manque de contrôle avec la persistance du braconnage qui en résulte, non pas tant sur le cheptel des saumons, que sur l'effet désastreux produit vis-à-vis des pêcheurs réguliers en termes de crédibilité de la politique de gestion.

Sur ce sujet, le professeur BOUCHEIX nous a livré une analyse passionnante sur l'historique du droit en matière de protection des espèces et de leurs habitats. Il a expliqué les origines du retard du droit français dans ce domaine par rapport aux autres pays concernés, notamment en ce qui concerne le statut juridique d'un animal sauvage comme le saumon, qu'il faudrait faire évoluer pour plus de protection. Il a insisté sur le laxisme fréquent de nos tribunaux quant à l'application effective du droit de l'environnement à partir de quelques exemples effectivement révoltants. Tout changerait par exemple si le « pollueur de l'eau récidiviste est considéré comme un délinquant par les tribunaux et pas seulement comme un grossier négligeant ». Dans l'immédiat, conseille monsieur Boucheix, il ne faut pas hésiter à engager un dialogue avec les procureurs en amont des contentieux.

Il me semble y avoir là une source de progrès évidente autant pour la préservation des saumons et des rivières, que pour leur prise en considération par l'ensemble des citoyens. Les effets d'une telle révolution culturelle pourraient bien être assez rapides, dès lors qu'une décision serait prise dans ce sens au plus haut niveau.

Quant au pêcheur professionnel, Philippe BOINEAU, il nous a alerté sur les conséquences de la prolifération du silure, qui a fait de certaines passes à poisson son terrain de chasse et commence à décimer lamproies, aloses, saumons et anguilles.

Il est important que les autorités de la pêche prennent des mesures sérieuses au sujet de ce super-prédateur :

- évaluation des impacts du silure
- classement en espèce nuisible
- interdiction de le remettre à l'eau

Sur ce 3^{ème} point, une évolution culturelle récente a été pointée du doigt avec l'apparition de cette nouvelle catégorie de pêcheurs, très présents sur le net par les films de leurs exploits, dont l'objectif est de prendre des gros poissons et de les remettre à l'eau pour pouvoir les repêcher encore plus gros.

Il semble même que ces obsédés du plus gros silure soient prêts à tout (enfreindre la loi en pêchant la nuit par exemple) ou à proférer insultes et menaces à l'encontre de ceux qui se préoccupent des impacts du monstre.

Une évolution culturelle parmi d'autres à la croisée entre société de consommation et de loisirs (le poisson n'est qu'un jouet, un instrument de plaisir) et la société médiatisée du défi et du record.

A ce sujet, Philippe BOINEAU nous a livré deux pistes intéressantes :

- la contribution effective des pêcheurs professionnels aux observations scientifiques pour aider à orienter les politiques halieutiques.
- Le grand intérêt d'une valorisation économique des espèces surabondantes ou préjudiciables aux équilibres, telles que le silure : « Aidez la saumon, mangez du silure ! ».

On comprend bien que lorsque les silures seront assez reconnus pour leur valeur culinaire et vendus comme tels par les restaurants et les poissonniers, une certaine régulation de l'espèce devrait s'opérer pour ce poisson envahissant sans autre prédateur que l'homme, surtout qu'il s'agira alors de pêcher des petits silures et non les plus gros, trop gras.

Cet exemple montre encore une fois comment les différents domaines culturel, juridique, sociologique et économique, peuvent s'allier pour trouver une solution à ce problème écologique.

Enfin, monsieur Don STANIFORD du Protect Wild Scotland, nous a alerté par une démonstration, sur le ton de l'humour noir, de l'effrayante réalité que représente le développement des fermes d'élevage de saumons, en plus des risques pour la santé : pollution génétique des saumons sauvages, transmission de parasites, etc...

Parlant de la concurrence faite aux pêcheurs professionnels par ces fermes aquacoles, il a rappelé avec humour que « depuis Abel et Caïn, le fermier a toujours tué le chasseur ». Il a déclaré aussi que bizarrement c'est en mangeant du saumon sauvage qu'on protège le mieux le saumon sauvage. Encore une révolution culturelle dans notre société occidentale hypocrite qui s'émue de la cruauté de la chasse ou de la pêche quand elle s'accommode de l'élevage concentrationnaire.

Quelles solutions à ce problème alarmant :

- des lois d'interdiction ou de régulation ?
- des mesures de boycott du saumon d'élevage, comme on commence à le faire aux Etats-Unis ?

On voit bien là encore que les différents domaines sont étroitement mêlés : le sociologique, (l'attitude du consommateur), l'économique (l'hégémonie de l'industrie agro alimentaire et de la grande distribution) et le culturel (le saumon peut-il être encagé comme les poulets industriels pour être ravalé au rang de bien de consommation).

Malgré le peu de temps laissé au débat du fait du retard pris dans le déroulement de cette première journée, il ressort de cet atelier 3 que ces leviers sociologique, culturel, économique et juridique doivent impérativement être invoqués pour rendre plus efficaces les politiques de restauration du saumon.

Une petite conclusion personnelle :

Le retour des pêcheurs sur la rivière est un présupposé incontournable pour la pérennité du saumon. Mais sa préservation n'est pas que l'affaire des pêcheurs et j'oserais dire, des institutions de la pêche. Elle concerne notre société dans son ensemble et particulièrement la société locale. C'est pourquoi nos élus peuvent et doivent y jouer un rôle déterminant, en s'impliquant dans les choix stratégiques nécessaires.

